

LA QUESTION DES TAUX OCEANQUES

M. Drayton, président de la Commission des Chemins de Fer, présente son rapport au gouvernement. — Les séances commenceront en août prochain

Le gouvernement fédéral a reçu de M. Drayton, président de la Commission des Chemins de Fer, le rapport sur le voyage qu'il a fait en Angleterre, au sujet de la question de la grande augmentation des taux océaniques depuis quelques années.

M. Drayton dit que la même question a déjà attiré l'attention de la Chambre de Commerce Impériale, qui en a parlé au sous-secrétaire d'Etat en 1910. Cette institution voyait de grandes difficultés à établir un bureau international pour la régularisation des taux océaniques, mais croyait que des experts devraient être nommés pour faire une enquête générale sur cette affaire.

La Chambre de Commerce, ou "British Board of Trade", en est venu à la conclusion que le gouvernement impérial devrait faire cette enquête. M. Drayton dit que le but de son voyage était de favoriser la nomination d'une commission d'enquête de ce genre pour étudier, non seulement les taux de fret, mais aussi les taux d'assurances, les facilités de transport entre le Canada et l'Angleterre, les règlements des ports, en un mot voir à tout ce qui concerne la trafic océanique.

La Commission devrait avoir le droit de siéger où elle le désirerait et l'enquête devrait avoir lieu le plus vite possible. L'enquête devrait aussi s'appliquer au trafic des passagers comme à celui du fret.

A la requête de M. Drayton, le "Board of Trade" d'Angleterre a répondu qu'une enquête de ce genre était déjà commencée et qu'il serait difficile de demander au gouvernement impérial de nommer une deuxième commission. Une enquête comme celle demandée par M. Drayton ne pourrait se faire qu'en vertu d'une loi du Parlement, ce qui remet l'affaire en 1914 et, durant l'année, la Commission Royale d'Angleterre sera déjà rendue au Canada pour prendre des renseignements comme on l'a déjà fait en Australie et à la Nouvelle Zélande. Le "Board of Trade" espère que cette enquête donnera satisfaction au gouvernement canadien.

Sir Edgar Vincent, président de la Commission, a annoncé à M. Drayton que les séances, en Canada, auront lieu au mois d'août prochain et même de meilleure heure, si on le désire. Le Canada ferait bien, toutefois, de préparer un rapport spécial qui pourrait être soumis à la Commission. Les compagnies océaniques qui sont comprises dans l'enquête sont les lignes Allan, Canadian Northern, Cunard, C. P. R., Dominion, Donaldson, Furness, Marchester et Thompson. Les recherches se feront sur le tarif exigé dans les six dernières saisons.

M. Drayton est convaincu que l'augmentation des taux depuis quelques années a eu un effet désastreux sur le commerce canadien et est en grande partie responsable de la diminution de commerce que l'on constate entre le Canada et l'Angleterre.

Le gouvernement étudiera le rapport de M. Drayton. Ce dernier croit qu'il serait difficile pour le gouvernement d'avoir le contrôle des taux océaniques, les conditions n'étant pas les mêmes que pour ses chemins de fer; mais il serait possible d'établir un maximum de prix. Il ajoute que son travail lui a été rendu plus facile par les renseignements fournis par la Commission du Havre de Montréal et le Ministère du Commerce.

ENCOURAGEONS L'ELEVAGE

Les dernières nouvelles reçues des provinces maritimes nous disent que, récemment, il est passé par Summerside, venant de l'ouest de l'île du Prince-Edouard, plus de 4,000 moutons et agneaux et près de 300 bêtes à cornes pour expédition aux Etats-Unis. C'est là l'une des premières conséquences de l'abaissement du tarif américain. Notons que cette expédition était faite par une seule personne. Le plus extraordinaire de tout cela, c'est que, il n'y a pas très longtemps, les provinces maritimes étaient obligées d'importer la viande, le bœuf surtout, pour satisfaire à la demande locale, et, aujourd'hui, ce sont ces mêmes provinces qui entreprennent de fournir aux Etats-Unis. Cette pratique ne peut avoir qu'un seul résultat, à moins que les fermiers ne se décident de faire de l'élevage intensif. La province d'Ontario, qui avait l'habitude de combler les besoins de l'Est, lorsqu'il y avait rareté, exporte maintenant aux Etats-Unis. Il est remarquable de constater jusqu'à quel point ce commerce a changé en ces dernières années. Anciennement, les vastes ranches de l'Ouest produisaient un surplus sur lequel l'Est pouvait tirer. Mais la culture du blé a fait disparaître l'élevage et l'Ontario semble être le seul endroit qui produise encore; l'Ouest même s'approvisionne dans l'Ontario.

Pour peu que l'Est, l'Ouest et le Sud continuent à tirer sur Ontario pour le bétail, cette province deviendra des plus prospères, ou, encore, il nous arrivera de manquer de bœuf plus souvent que nous ne le voudrions. Il nous reste encore une ressource: c'est que nos fermiers comprennent la gravité de la situation et fassent de l'élevage sur une plus grande échelle. Et nous espérons qu'ils le feront. Toutefois, et même si nos cultivateurs s'intéressent à cette occupation, nous ne devons pas nous attendre de sitôt à un grand changement dans la situation actuelle. Pendant ce temps-là, les prix atteindront inévitablement un niveau très élevé, pour ne fléchir ensuite que lorsque l'industrie de l'élevage aura pris des proportions sérieuses. Nous croyons qu'il serait profitable à tous si le gouvernement consentait à octroyer une somme suffisante pour entreprendre une campagne éducative parmi les cultivateurs. Il n'y a pas de doute qu'une telle campagne encouragerait ces derniers à augmenter la proportion de l'élevage dans notre province.

LOUANGE AU GRAND TRONC PACIFIQUE

Un citoyen important de Toronto, récemment revenu d'un voyage dans l'Ouest du Canada, écrit ce qui suit aux autorités du Grand Tronc Pacifique:

"J'ai été très favorablement impressionné du service du Grand Tronc Pacifique. J'en avais beaucoup entendu parler, et je puis vous assurer que je n'ai éprouvé le moindre désappointement. La compagnie du Grand Tronc Pacifique mérite des félicitations pour l'excellent service qu'elle donne à ses voyageurs."

LA TOLE A L'EPREUVE DE LA ROUILLE

La United States Steel Products Company est parvenue à produire et à offrir au commerce, par l'entremise de ses représentants, MM. B. et S. H. Thompson & Co., Limited, à Montréal et Toronto, une tôle à l'épreuve de la rouille et connue sous le nom de Apollo-Keystone Copper Bearer Steel Sheet. Cette tôle est spécialement adaptée pour résister à toutes les températures, et peut servir dans toutes parties d'un édifice et pour tous articles sujets à la corrosion. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions dans cette édition pour le compte de la compagnie productrice.